

**POUVOIRS FINANCIERS SPÉCIAUX**  
**RHDCC et SERVICE CANADA (en milliers de dollars)**

TITRES DE POSTES/ÉCHELONS HIÉRARCHIQUE	POUVOIRS FINANCIERS SPÉCIAUX																
	Accepter et remettre un cautionnement	Garantie de soumission et de contrat	Passation en charge de perte de caisse au crédit	Règlements sur l'émission des chèques <sup>1</sup>	Déductions et compensation des comptes — Programmes de RHDC	Déductions et compensation des comptes — AMG	Déductions et compensation des comptes — Salaires des employés actuels	Approbation d'une saisie-arrêt	Pouvoir d'établir des frais de déplacement et de séjour des membres temporaires de la CAP <sup>2</sup>	Remboursement de recettes (LGFP, article 20)	Transactions touchant le Compte des rentes sur l'État — Article 34	Transactions touchant le Compte des rentes sur l'État — Article 33	Transactions touchant le Compte d'assurance de la fonction publique — Article 34	Transactions touchant le Compte d'assurance de la fonction publique — Article 33	Transactions — Agents des rentes — Article 34	Transactions — Agents des rentes — Article 33	Radiation des biens de la Couronne
RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (RHDC)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Sous-ministre (RHDC) / sous-ministre délégué principal (RHDC)	-	-	-	-	-	-	-	C	C	C	-	-	-	-	-	-	C
Chef des opérations pour Service Canada	-	-	-	-	-	-	-	C	-	C	-	-	-	-	-	-	C
Sous-ministre adjoint, Direction générale des services de ressources humaines (DGSRH)	-	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-ministre adjoint régional / cadre supérieur régional	C	C	C	C	C	C	C	C	-	C	C	-	C	-	C	-	C
Directeur général/directeur, DGSRH	-	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur régional/gestionnaire, DGSRH	-	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur de Centre Service Canada/Gestionnaire de Centre Service Canada	-	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chef régional/chef/superviseur/agent, DGSRH	-	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestionnaire, Rentes et services de renseignements fiscaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C	-	C	-	C	-	-
Chef d'équipe, Service de contrôle des demandes de renseignements sur les rentes et les impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C	-	C	-	C	-	-
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENT PRINCIPAL DES FINANCES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Agent principal des finances	C	C	C	-	-	-	-	C	C	C	-	C	-	C	-	-	C
Contrôleurs, DGAPF	C	-	0.05 \$	-	C	C	C	C	C	C	-	-	-	-	-	-	C
Directeur général, Comptabilité ministérielle et production de rapports / Directeur principal, Opérations de comptabilité / Directeur principal, Comptabilité ministérielle	C	C	0.05 \$	-	C	C	C	C	-	C	-	C	-	C	-	C	C
Directeur des Comptes recevables nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-
Directeur, Services statutaires de comptabilité, directeur, Comptabilité ministérielle / directeur, Comptabilité RPC/SV / chef / analyste financier principal, Comptabilité RPC/SV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C	-	C	-	C	-
Directeur général / directeur régional	C	C	0.05 \$	C	C	C	C	-	-	C	-	-	-	-	-	-	C
Gestionnaire régional, Services financiers / Opérations de comptabilité	C	-	-	C	C	C	C	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-
Directeur régional / gestionnaire, Services administratifs	-	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C
Directeur / chef / responsable / superviseur / agent financier à l'AC et régional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-	-	-	-	-

TITRES DE POSTES/ÉCHELONS HIÉRARCHIQUE	Accepter et remettre un cautionnement	Garantie de soumission et de contrat	Passation en charge de perte de caisse au crédit	Règlements sur l'émission des chèques <sup>1</sup>	Déductions et compensation des comptes — Programmes de RHDC	Déductions et compensation des comptes — AMG	Déductions et compensation des comptes — Salaires des employés actuels	Approbation d'une saisie-arrêt	Pouvoir d'établir des frais de déplacement et de séjour des membres temporaires de la CA <sup>2</sup>	Remboursement de recettes (LGFP, article 20)	Transactions touchant le Compte des rentes sur l'État — Article 34	Transactions touchant le Compte des rentes sur l'État — Article 33	Transactions touchant le Compte d'assurance de la fonction publique — Article 34	Transactions touchant le Compte d'assurance de la fonction publique — Article 33	Transactions — Agents des rentes — Article 34	Transactions — Agents des rentes — Article 33	Radiation des biens de la Couronne
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENT PRINCIPAL DES FINANCES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Superviseur, Comptabilité des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C	-	C	-	C	-
Commis, Contrôle des rentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	C	-	C	-	C	-

C = Pouvoir complet

1. Voir la Politique sur les comptes bancaires ministériels.

2. Ce pouvoir délégué d'établissement des frais de déplacement et de séjour engagés par les membres temporaires de *Commission d'appel des pensions* dans l'exécution de leurs tâches et fonctions en vertu de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada est limité* au sous-ministre de RHDC, à l'agent principal des finances et au contrôleur de RHDC.